Réf. Farde e-Assemblées : 2675794

N° OJ : **61**

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/09/2025

Objet : Nouveau Plan d'action carsharing.- Horizon 2026.- Modifications.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 mars 2013, mis à jour le 6 février 2019, fixant les modalités d'utilisation des places de stationnement réservées en voirie aux opérateurs de véhicules à moteur partagés ;

Vu la dernière version du plan d'action carsharing de la Ville à l'horizon 2026, approuvé au Collège en date 20 mars 2025 et au Conseil communal en date du 22 avril 2025 ;

Considérant que Bruxelles-Mobilité a informé la Ville de Bruxelles en juin 2025 que l'agrément de Getaround en tant qu'opérateur d'autopartage en boucle ('station-based') est arrivé à expiration, l'opérateur n'ayant pas été en mesure d'en demander le renouvellement dans les conditions prévues à l'article 4 de l'arrêté régional du 21 mars 2013 ; et qu'il est ainsi demandé à Getaround de procéder, à ses frais, au retrait des stations existantes en région bruxelloise, dans un délais encore à déterminer ;

Considérant que 12 stations existantes de carsharing sont concernées sur le territoire de la Ville de Bruxelles (11 dans le Pentagone et 1 dans le quartier Nord) ;

Considérant que sont concernées également 6 extensions de stations et 4 nouvelles stations attribuées à Getaround dans le nouveau plan d'action carsharing de la Ville à l'horizon 2026 (encore non mises en œuvre) ;

Considérant que l'autopartage a un impact très positif sur la mobilité et le stationnement (elle réduit entre autres la pression sur le stationnement automobile en voirie, car chaque voiture partagée peut remplacer plusieurs voitures individuelles sous-utilisées), et qu'il est donc souhaitable de maintenir au maximum voire même de développer davantage l'offre en autopartage ;

Considérant que l'opérateur agréé Cambio a été consulté et est prêt à reprendre 15 stations de carsharing sur les 22 de Getaround dans un délais encore à déterminer ;

Considérant les 7 stations de carsharing de Getaround (existantes ou projetées) non reprises par Cambio seraient ainsi à supprimer ou à ne pas mettre en œuvre. Les places concernées redeviendraient ou seraient maintenues comme des emplacements non-réservés et payants ;

Considérant qu'il faut dès lors modifier en conséquence le nouveau plan d'action carsharing de la Ville à l'horizon 2026 (cf. annexe) ;

Considérant que ces propositions seront soumises pour information à l'Administration régionale (Bruxelles Mobilité) et à l'Agence de stationnement (Parking.Brussels) ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRÊTE :
Article unique.- Adopter le nouveau plan d'action carsharing de la Ville à l'horizon 2026 et ses modifications.

Annexes :

Plan d'action carsharing 2026 – fr (Consultable au Secrétariat des Assemblées)